



CONVENTION

Adhésion au Collectif Bordonor

Saison 2023/24

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

COLLECTIF DE RESSOURCES CULTURELLES BORDONOR

71, cours Édouard Vaillant, 33300 Bordeaux

Tél. 05 56 43 53 08

SIRET : 419 973 953 00039 APE : 9002Z

Licence 2 : L-D-21-003286 Licence 3 : L-D-21-003285

Courriel : administration@bordonor.org

Représenté par Mr Stéphane MAROLLEAU / Centre Social Culturel du Grand Parc GP Inten6T, en sa qualité de référent administratif au Conseil d'Administration Collégial.

D'une part,

ET

NOM DE LA STRUCTURE :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Représentée par :

En qualité de :

D'autre part, dénommé la « STRUCTURE ».

Créé en 1998, le Collectif de Ressources Culturelles BORDONOR a pour objectif de faciliter la mise en lien entre les propositions artistiques et culturelles, les acteurs dans leur transversalité et les habitants des quartiers nord de Bordeaux.

Peut adhérer au Collectif BORDONOR toute association ou tout établissement scolaire ayant un ancrage sur les quartiers nord de Bordeaux ou souhaitant le développer.

ENGAGEMENT DE L'ADHERENT

- Être en accord avec les statuts de l'association auquel il souscrit ;
- Participer aux Assemblées convoquées par les membres de l'association ;
- Être ouvert, force de proposition, à l'écoute de toute forme de coopération avec le Collectif BORDONOR et les autres structures adhérentes.

Pour rappel, la structure adhérente a la possibilité de s'impliquer plus activement au sein de l'association en intégrant l'un de ses Collèges (c.f. Statuts du Collectif BORDONOR) :

- Collège des membres Permanents ;
- Collège des Acteurs Locaux ;
- Collège des Personnes Qualifiées

L'ADHESION DONNE DROIT

a. BILLETERIE « BORDONOR »

Pour un accès aux spectacles Tout Public et Jeune public

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, les partenaires du Collectif BORDONOR (membres, adhérents, salariés d'associations, établissements scolaires, structures...) **beneficient du tarif préférentiel Bordonor.**

L'obtention des « Billets Bordonor » se met en place après :

- une rencontre au préalable avec le Collectif BORDONOR et la **STRUCTURE** demandeuse, où les objectifs et les modalités sont présentés. Par ailleurs, une médiation autour du spectacle peut être envisagée ;
- le versement d'une adhésion annuelle au Collectif BORDONOR de 20,00 euros (vingt euros).

> Pour les réservations de spectacles effectuées via un référent de la **STRUCTURE**

La **STRUCTURE** doit obligatoirement faire les réservations auprès du Collectif BORDONOR (après que ce dernier ait vérifié avec le lieu de spectacle que le spectacle est adapté au public et que le lieu puisse accueillir un groupe).

> Pour les réservations de spectacles réalisées par un **adhérent de La STRUCTURE**

L'adhérent de la structure partenaire du Collectif BORDONOR doit obligatoirement faire la réservation auprès du Collectif BORDONOR, sur présentation d'un justificatif d'adhésion à la **STRUCTURE** en cours de validité.

Par ailleurs, l'adhérent doit respecter un **délai de réservation de 4 jours avant la date de programmation du spectacle.**

Une fois la réservation enregistrée, la **STRUCTURE** ou les **adhérents de la structure** doivent récupérer des contremarques qui seront disponibles et à régler au Collectif BORDONOR. Ces contremarques seront échangées à la caisse du lieu du spectacle le jour de sa venue.

**POUR NE PAS PENALISER LES LIEUX DE SPECTACLES,
TOUTE PLACE RESERVEE, NON-UTILISEE, SERA FACTUREE.**

> Paiement des contremarques par la STRUCTURE

La STRUCTURE règle les contremarques avant ou après la sortie aux spectacles auprès du Collectif BORDONOR. Le paiement est effectué après remise d'une **facture par le Collectif BORDONOR**.

> Paiement de contremarque par un adhérent de la STRUCTURE

Le paiement d'une entrée réservée par un adhérent de la STRUCTURE se réalise dans un **déla**i de **2 jours avant la date de programmation du spectacle**. Si l'adhérent ne respecte pas ce délai et ne se présente pas au Collectif BORDONOR, la réservation se verra annulée.

b. RELAIS COMMUNICATIONNEL

Supports de communication du Collectif BORDONOR

Dans le cadre de sa fonction de ressource, le Collectif BORDONOR valorise les actions de ses adhérents au sein de ses supports de communication :

- Site internet de l'association avec son agenda ;
- Infolettre bimensuelle ;
- Réseau social: Page Facebook ;
- en lien avec la Billetterie : le livret semestriel des sorties culturelles ;
- Dépliant Bordeaux nord en Fête.

c. AUTRES ACTIONS

Les adhérents du Collectif BORDONOR peuvent participer ou faire appel aux diverses autres actions de l'association.

1. «P'TITS COUCH'TARDS» : *Pour un accès familial aux spectacles*

La halte-garderie culturelle « Le P'tits Couch'Tard » est proposée aux enfants et aux parents qui désirent se rendre aux spectacles programmés par le Collectif BORDONOR. Elle concerne les enfants de 4 à 11 ans.

Les enfants assistent à un spectacle jeune public présenté par une compagnie artistique et sont encadrés par des professionnels de l'animation. En parallèle, les parents sont accompagnés à un autre spectacle. Les enfants sont récupérés dès la fin de la représentation des parents par ceux-ci.

Le tarif est de 3 € ou prix libre par enfant, le coût du spectacle étant pris en charge par le Collectif. Les parents bénéficient aussi du tarif préférentiel de Bordonor.

2. SPECTACLES NOMADES : Pour un accès aux spectacles enfants dans tout type de structure

Le Collectif accompagne les structures partenaires (centre sociaux, crèches, écoles...) à l'organisation d'un spectacle jeune public dans leur lieu.

3. MANIFESTATIONS CULTURELLES SUR L'ESPACE PUBLIC : Pour un accès à tous aux événements publics

Dans le cadre de son travail de médiation et de communication, mais aussi de partenariat et de réseau, le Collectif Bordonor participe à des manifestations sur l'espace public (propositions d'interventions artistiques, d'animations, de spectacles, d'accompagnement des publics, de relais des informations, programme inter-quartiers).

4. PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES : Pour un accès aux pratiques artistiques

Des ateliers peuvent être soutenus par le Collectif BORDONOR, soit à la demande des associations, d'établissements scolaires, de groupes formés pour l'occasion (etc.), soit à l'initiative du Collectif en lien avec la programmation d'un des lieux de diffusion.

Ce soutien se manifeste notamment par la mise en lien avec des intervenants, des artistes et des techniciens, par le prêt de locaux et de matériel technique, par un soutien à la communication, etc.

Toute demande fera l'objet d'une attention particulière et d'une concertation avec les partenaires.

Les ateliers théâtres femmes, avec les femmes en situation d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle, organisés sur l'ensemble des quartiers nord.

Les bourses d'accessibilité Pass'Nord, qui permettent la prise en charge financière d'ateliers de pratique artistique (musique, théâtre, danse...) pour les 3-17 ans du territoire, à travers un dispositif mêlant accompagnement social et activité culturelle.

5. DEVELOPPEMENT CULTUREL DES QUARTIERS NORD

Le collectif Bordonor a pour objectif d'intégrer et d'encourager les dynamiques territoriales pour le développement de la vie artistique et culturelle. Il valorise et identifie les compétences et les ressources locales pour encourager la création d'un récit commun de territoire. De plus, il considère chacun comme porteur de savoirs et accompagne les habitants à l'utilisation de la ressource artistique et culturelle du territoire dans sa diversité. Le Collectif favorise les coopérations transversales et les projets partagés.

Agenda de l'actualité artistique et culturelle des quartiers nord et ailleurs.

Mise en réseau des personnes et des professionnels autour de projets artistiques et culturels

Soutien et accompagnement logistique, humain, financier des porteurs de projets culturels de territoire.

Centralisation et mise en commun des ressources et des compétences locales.

Fait à Bordeaux, le

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties


L'exemplaire de la convention destiné au Collectif BORDONOR est à remettre à l'administration du Collectif BORDONOR
(administration@bordonor.org / 05 56 43 53 08)

LE COLLECTIF DE RESSOURCES CULTURELLES BORDONOR

Conseil d'Administration Collégial

Réf. administratif Mr Stéphane MAROLLEAU

Centre Social Culturel du Grand Parc GP Inten6T


COLLECTIF BORDONOR
Collectif de Ressources Culturelles
Bordeaux-Nora
129, cours Edouard Vaillant
33300 BORDEAUX
Tél : 05 56 43 53 08
administration@bordonor.org
mediation@bordonor.org
www.bordonor.org

NOM DE LA STRUCTURE :

Représentée par :

En qualité de :

Signature et cachet



BULLETIN D'ADHESION

Saison 2022/2023
du 1er octobre 2023 au 31 juillet 2024

Montant de l'adhésion annuelle 20 €

NOM DE LA STRUCTURE :

Nom et prénom du représentant légal :

Qualité :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association. A ce titre, je déclare connaître l'objet de l'association, avoir signé la convention de partenariat et accepte de verser la cotisation due pour l'année en cours.

Fait à Bordeaux, le

Signature

Paiements acceptés : Espèce
Chèque à l'ordre du Collectif BORDONOR
Virement bancaire IBAN FR76 4255 9100 0008 0045 8994 418